

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/113**

### **OBJET : FINANCEMENT DE LA CELLULE PROSPECTION ROANNAISE**

L'Agence de Développement Economique de la Loire a cessé de fonctionner en décembre 2016. Roannais Agglomération propose aux EPCI du Roannais et du Forez de partager une mission de prospection et d'implantation des activités économiques en attendant de connaître le positionnement de l'Agence Régionale qui devrait mettre en place des antennes déconcentrées.

Pour l'année 2017 la Région Auvergne Rhône-Alpes a accordé une aide de 100 000 € à Roannais Agglomération pour porter cette mission. Si Charlieu Belmont Communauté apporte un financement équivalent à ce qu'elle versait à l'ADEL (3 500 € par an) alors le plan de financement serait le suivant :

Budget MPPI 2017 - PROJET

Dépenses		Recettes	
<b>RH</b>		Région AURA	100 000
Directeur MPPI	75 000		
Support Assistante MPPI	15 000	EPCI	
		RA	50 000
<b>Logistique/bureau/déplacements</b>	10 000	CCCB	3 500
		COPLER	3 500
<b>prestations externes</b>	70 000	VVAI	1 500
achats de support		Urfé	1 500
traduction		Forez Est	7 500
cabinet de sourcing		S mixte LN	30 000
		S Mixte LC	
<b>Divers</b>	27 500		
<b>TOTAL</b>	197 500		197 500

consolidation      20 000

A noter tout de même que l'Agglomération n'a pas attendu pour opérer un recrutement sur 1 an et retenir un cabinet de sourcing. Ainsi dès le mois de juin notre collectivité a pu constater les effets positifs de cette organisation provisoire car 4 prospects nous été communiqués dont deux sur lesquels avons pu faire une proposition (terrain en zone d'activité ou bâtiment vacant). Aussi l'on observe depuis cette date une plus grande coopération entre les services de développement économique des collectivités concernées (réunions techniques régulières).

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le principe de financement de la mission prospection et implantation dans le roannais pour une année et dans la limite de 3 500 €,
- Autorise M. le Président à signer la convention avec Roannais Agglomération afin d'acter l'organisation décrite ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes



M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170720-N2017-113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2017  
Publication : 14/12/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAİL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/114**

### **OBJET : PROJET DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES A LA VALORISATION DE LA FORET (REPORT 2017-2018)**

Lors de sa séance du 15 septembre 2016, le Conseil Communautaire avait validé le projet de sensibilisation à la valorisation de la forêt auprès des scolaires et autorisé le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du FEADER dans le cadre du LEADER pour la première année.

Les délais de mise en place du dispositif LEADER au niveau de la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du LEADER, puis les délais d'instruction de notre demande de subvention ont conduit à décaler d'une année le démarrage de ce projet. En effet ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu Belmont Communauté a été validé par le Comité de Programmation du LEADER en juillet 2017.

#### **Rappel de la présentation de l'initiative, modalités de réalisation et ressources mobilisées**

La Communauté de Communes travaille avec les professionnels du bois pour le développement durable du territoire et de sa filière bois locale. L'appropriation par les habitants du patrimoine local et la sensibilisation des futures générations est un enjeu majeur.

La Communauté de Communes propose, pour l'année scolaire 2017-2018, à 3 écoles publiques du secteur, de bénéficier gratuitement d'un accompagnement par des intervenants spécialisés de l'éducation au développement durable, La Ligue de l'Enseignement et par des professionnels de la filière bois pour aider les enseignants à faire découvrir le sujet à leurs élèves.

La séquence complète proposée par la Ligue de l'Enseignement est construite autour d'un temps de préparation avec l'enseignant(e), quatre séances en salle, deux sorties terrain et une aide à la capitalisation.

Le coût d'intervention de la Ligue de l'Enseignement pour ce projet s'élève à 1 520 € pour chaque école (comprenant les frais de déplacement) et d'un forfait optionnel infographie de 600 € pour les 3 écoles.

#### **Résultats attendus et modalités de poursuite**

Sensibiliser le jeune public à l'importance de la forêt sur le territoire (paysager, économique et écologique). Comprendre comment l'homme exploite la forêt. Appréhender la diversité des produits de la forêt. Rencontrer des acteurs qui utilisent la ressource bois. Valoriser le projet réalisé par la classe.

Renouvellement tous les ans, pendant 5 ans, de cette action auprès de 3 à 4 écoles afin de la présenter à l'ensemble des écoles du territoire de Charlieu Belmont Communauté (18 écoles).

Un appel à manifestation d'intérêt sera lancé chaque année auprès des écoles du territoire.

### Budget prévisionnel, calcul des aides publiques et plan de financement de l'opération

Budget prévisionnel estimatif de cette action par année scolaire pour les trois premières écoles ayant répondu à l'appel à manifestation d'intérêt (Belmont-de-la-Loire, Saint-Denis-de-Cabanne, Le Cergne) 5 513 €

Pour rappel, 12,5 % d'autofinancement public appelle 50 % du FEADER (règle du 1 pour 4). Le taux d'aide publique est de 80 %.

Ainsi pour un budget prévisionnel de 5 513 € de ce projet, le LEADER via le FEADER intervient à hauteur de 2 756,50 €. Charlieu Belmont Communauté finance les 50 % restant (voir tableaux ci-dessous) :

### Plan de financement de l'opération

Dépenses			Recettes		
POSTE	MONTANT	Eligible LEADER	POSTE	MONTANT	TAUX
Animation des séances Ligue de l'Enseignement	4 200 €	4 200 €	FEADER	2 756,50 €	50%
Frais de déplacements Ligue de l'Enseignement	360 €	360 €	Autofinancement	2 756,50 €	50%
Option infographie Ligue de l'Enseignement	600 €	600 €			
Transport scolaires	353 €	353 €			
Total des dépenses	5 513 €	5 513 €	Total des recettes	5 513,00 €	100%

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Autorise le Président à signer la proposition financière de la Ligue de l'Enseignement dans le cadre de leur intervention dans ce projet éducatif,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ce projet de valorisation pédagogique de la forêt auprès des écoles du territoire de Charlieu-Belmont Communauté. « La forêt, entre préservation et exploitation de la ressource ! »,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires pour le financement de ce projet dans le cadre du LEADER via le FEADER,
- Dit que la dépense sera prévue au budget primitif 2018.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 28 JUIL. 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René CALORGNE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017  
Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/115**

### **OBJET : DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARCELLE PAR L'ENTREPRISE CBPL SUR LA ZA DE BRIENNON**

M. FONTENILLE (entreprise CBPL) a installé son activité sur la ZA des Frênes en 2007 et embauche aujourd'hui une dizaine de personnes.

M. FONTENILLE nous fait part, dans un courrier, de son souhait d'acquérir la parcelle E 371, d'une surface de 4 001 m<sup>2</sup> afin de construire un atelier de 1 000 m<sup>2</sup> dédié à la production de pièces mécaniques.

Par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a fixé le prix de vente des terrains sur la Zone d'Activités Intercommunale des Frênes à Briennon à 15 € HT le m<sup>2</sup>. Sous réserve de l'avis de France Domaine.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Approuve la vente d'un terrain de 4 001 m<sup>2</sup> situé sur la Zone d'Activités Intercommunale de Briennon pour le projet de la société CBPL et dont Monsieur FONTENILLE se portera acquéreur,
- Fixe le prix de vente à 15 € H.T./m<sup>2</sup>,
- Dit que le projet de l'entreprise devra respecter les différents documents règlementant la zone d'activités,
- Interdit au preneur toute mutation du bien pendant une durée de dix ans sans accord préalable de la Communauté de Communes,
- Dit que les frais d'acte notarié seront à la charge du preneur,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 JUIL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE  
042-200038202-20170728-N2017-115-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017  
Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Héléne, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

### N°2017/116

### OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR SUR LE BUDGET SPANC

La trésorerie de Charlieu présente une admission en non-valeur pour un montant 94 € (redevance SPANC établie en 2013 au nom de M. OUCHIKH Farid de St Germain la Montagne)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le montant de 94 € en non-valeur sur le budget SPANC (500 € de prévus au BP).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **28 JUIL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-116-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Héléne, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/117**

### **OBJET : VALIDATION D'UNE CREANCE ETEINTE SUR LE BUDGET PRINCIPAL**

La trésorerie de Charlieu présente une créance éteinte de 67.50 € au nom de Mme VILLABA Jessica suite un effacement des dettes (commission de surendettement). Cette créance date de 2010 et relevait du paiement de l'installation ADSL par satellite organisée par le Pays de Charlieu.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le montant de 67.50 € en créance éteinte sur le budget principal

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28. JUIL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-117-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/118**

### **OBJET : LANCEMENT DU MARCHE DE COLLECTE ET TRANSPORT DES FLUX DE TRI SELECTIF**

M le Vice-Président en charge des ordures ménagères, explique que l'échéance du contrat en cours est fixée au 31/12/2017 il y a donc lieu de mettre à nouveau en concurrence les prestataires potentiels.

Forme : appel d'offres ouvert – marché de services

Objet : Collecte de l'ensemble des colonnes de tri sélectif installées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté et transport jusqu'aux sites de tri ou valorisation désignés

Lots :

- 1/ collecte et transport emballages
- 2/ collecte et transport papiers
- 3/ collecte et transport verre

Durée : 1 an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 reconductible 2 fois par période de 1 an

Forme des prix : Option 1 : Prix unitaire à la tonne collectée (les collectes étant à l'initiative du prestataire)

Option 2 : Prix unitaire à la levée (Charlieu-Belmont Communauté déclenche les colonnes à vider)

Jugement des offres :

- **qualité du service et technicité** : engagement sur la rapidité des interventions, l'adaptabilité du service, le soin apporté au matériel, la méthode garantissant la traçabilité des matériaux, mémoire technique, références > 45 %
- **prix des prestations** > 40 %
- **moyens mis en œuvre visant à la réduction des impacts sur l'environnement** : sur la base du rapport synthétisé > 15 %

Planning prévisionnel (au plus court, une petite marge est possible) :

Envoi de la publicité : jeudi 24 août 2017

Limite de réception des offres : lundi 2 octobre 2017 – 12h

CAO 1 et 2 : mardi 3 octobre 2017 et lundi 16 ou mardi 17 octobre 2017

Notification du marché : décembre 2017

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Valide le lancement de la consultation du marché de collecte de l'ensemble des colonnes de tri sélectif installées sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté et du transport jusqu'aux sites de tri ou valorisation désignés,
- Autorise le Président à procéder aux formalités utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 28 JUL. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, MAUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 32

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, Mme VAGINAY Hélène, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/119**

### **OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT DES DECHETTERIES INTERCOMMUNALES**

Considérant le décret 2017-509 du 7 avril 2017 il y a lieu de modifier le règlement des déchetteries pour la partie facturation aux professionnels (article 11 et 23) comme suit :

*L'accès pour les professionnels (entreprises, artisans, commerçants, agriculteurs, maisons de retraite et services publics) est réglementé. Chaque apport sera contrôlé par les agents de déchèterie qui, en fonction du type de déchets en détermineront soit le poids, soit le volume. Suivant le type de déchets, cet apport sera soumis à facturation (annexe financière). Un bordereau de dépôt mentionnant les matériaux, le poids ou le volume du dépôt, la date, les coordonnées et la signature du professionnel sera établi et une facturation lui sera adressée à échéance trimestrielle sous réserve que le montant dû atteint le seuil fixé par décret (actuellement fixé par le décret n° 2017-509 du 7 avril 2017 à 15 €). Dans le cas contraire, la facturation sera émise qu'une fois atteint ce seuil. Un exemplaire du bordereau de dépôt sera remis au professionnel par les agents de déchèterie.*

Aussi est proposée au Conseil une modification de l'annexe financière pour se mettre en conformité avec la réglementation et préciser que les peintures au plomb ne seront plus acceptées.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Accepte les modifications du règlement des déchetteries (et plateforme de déchets verts) telles que décrites ci-dessus (CF annexe).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... **28 JUIL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes  
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE  
042-299935202-20170728-N2017-119-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/120**

### **OBJET : SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2017**

Monsieur le Vice-président présente aux membres du Conseil Communautaire les propositions de la commission suite à l'analyse des demandes.

Où cet exposé et après en avoir délibéré par 32 voix pour et 1 contre, le Conseil Communautaire,

- Décide de verser les subventions suivantes pour un montant total de 24 000 € :
  - Les Farfadets pour Au cœur de la Fresque, 12 représentations du 9 au 21 mai à la chapelle St Claude à Belmont. Montant des dépenses : 18 500 €. Montant sollicité : 3 000 €  
Subvention votée : 17 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 3 000 €.
  - Les Farfadets pour Paroles Paysannes, 10 représentations du 15 au 27 août au grand couvert de St Hilaire (8<sup>ème</sup> édition). Montant des dépenses : 20 400 €. Montant sollicité : 3 000 € (14.7 %).  
Subvention votée : 7 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 1 400 €.
  - Association St Eloi, spectacle pour les 100 ans de l'église de Chandon les 1<sup>er</sup> et 2 avril. Montant des dépenses : 5 150 €. Montant sollicité : 500 € (9.7 %). Subvention votée : 10 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 500 €.
  - Société des Amis du Musée de Charlieu, exposition Itinérances, avril à décembre 2017. Montant des dépenses : 15 000 €. Montant sollicité : 3 000 € (20 %). Subvention votée : 20 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 3 000 €.
  - Association des familles de St Germain la Montagne, concert 12 mai Wazoo et Tara's Folk. Montant des dépenses : 7 000 €. Montant sollicité : 2 500 € (35,7 %). Subvention votée : 20 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 1 400 €.

- Ecole de musique, concert pour les 30 ans de l'école le Soldat Rose, salle des Halles Charlieu le 20 mai. Montant des dépenses : 4 318 €. Montant sollicité : 750 € (17,3 %). Subvention votée : 18 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 750 €.
  - Comité jumelage Belerf (Belmont/Allemagne), 45<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage, we du 3 et 4 juin à Belmont. Montant des dépenses : 19 155 €. Montant sollicité : 1 500 € (7,8 %). Subvention votée : Considérer cette seule dépense de la venue du Cabaret de 4 500 € et la soutenir à hauteur de 20 % avec une subvention maximum de 900 €.
  - MJC de Charlieu, concert fête de la musique le 24 juin. Montant des dépenses : 4 800 €. Montant sollicité : 2 500 € (52%). Subvention votée : 11 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 500 €.
  - Comité des fêtes de Belmont, rassemblement véhicules anciens le 14 juillet. Montant des dépenses : 17 580 €. Montant sollicité : 1 000 € (5,6%). Subvention votée : 6 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 1 000 €.
  - Société des amis arts, Nocturnes de l'abbaye du 28 juillet au 9 septembre (10 séances). Montant des dépenses : 11 000 €. Montant sollicité : 2 000 € (18%). Subvention votée : 19 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 2 000 €.
  - Comité de coordination des Fêtes de la soierie, du 8 au 11 septembre à Charlieu. Montant des dépenses : 12 197 €. Montant sollicité : 2 800 € (22.9%). Subvention votée : 20 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 2 400 €.
  - Comité des fêtes de Maizilly, concert du 9 septembre à l'église Jean-Claude Borelly. Montant des dépenses : 6 085 €. Montant sollicité : 1 200 € (19.7%). Subvention votée : 20 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 1 200 €.
  - Confrérie de l'Andouille, foire du 11 novembre. Montant des dépenses : 2 600 €. Montant sollicité : 1 000 € (38.4%). Subvention votée : 20 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 500 €.
  - MJC de Charlieu, les Férires du 17 au 25 novembre (3<sup>ème</sup> édition, tous les 2 ans). Montant des dépenses : 30 000 €. Montant sollicité : 3 000 € (10%). Subvention votée : 10 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 3 000 €.
  - Marchés de Noël à Charlieu. Montant des dépenses : 30 000 €. Montant sollicité : 1 000 € (3.3%). Subvention votée : 1,6 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 500 €.
  - Harmonie de Charlieu, concert le 21 octobre avec l'orchestre symphonique de Lyon. Montant des dépenses : 4 345 €. Montant sollicité : 850 € (19.5%). Subvention votée : 12 % des dépenses dans la limite d'un plafond de 500 €.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **28 JUL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-120-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017  
Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/121**

### **OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS POUR LES MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES**

M. le Président rappelle que pour mémoire une somme de 6 000 € a été inscrite au budget primitif pour accompagner des manifestations particulières ne répondant pas aux critères du règlement des manifestations d'intérêt communautaire. Après examen des demandes reçues, un vote est proposé.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré par 32 voix pour et 1 contre, le Conseil Communautaire,

- Accorde pour la fête du mouton – concours national de tonte à Ressins 3 000 € à verser au syndicat des éleveurs de moutons de la Loire (siège Balbigny). Demande initiale de 10 000 € sur un budget prévisionnel de 80 000 € - 24 et 25 juin 2017
- Accorde pour le Tour du Pays Roannais 1 500 € à verser au CR4C. Demande initiale 20 500 € entre les collectivités (hors Région, Département et ville de Roanne) sur un budget prévisionnel de 109 500 € - du 30 juin au 02 juillet 2017.
- Accorde au Grand prix cycliste de Vougy 1 000 € à verser au Comité des fêtes de Vougy. Demande initiale 2 000 € sur un budget prévisionnel de 30 500 € - Pâques 2017.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en fonctionnement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du..... 28 JUIL. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-121-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/122**

### **OBJET : MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT SUR LA BASE D'UN RENFORT EN RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur le Vice-président en charge de la culture dresse un point d'étape sur les travaux d'informatisation entrepris par la médiathèque :

(BC = bibliothèques communales, MI = médiathèque intercommunale, MDL = Médiathèque Départementale de la Loire)

#### **1/ Rappels - solution informatique retenue**

- ✓ Logiciel de réseau collaboratif et évolutif (Decalog SIGB) : 13 bibliothèques alimentent une unique base de données. Bibliothécaires professionnels et bénévoles travaillent tous sur le même logiciel métier. Chaque bibliothèque garde un fonctionnement indépendant et autonome. Il sera techniquement possible d'évoluer vers une circulation des documents et des adhérents entre tout ou partie des sites.
- ✓ Portail internet commun.
- ✓ Mise en place du logiciel sur l'ensemble du réseau par l'équipe MI : paramétrages, formation, assistance au démarrage pour les phases de « catalogage » et de « circulation » (= saisie informatique des documents et opérations de prêts, retours, inscriptions des adhérents, échanges MDL).
- ✓ Administration du logiciel et la base de données, gestion du portail Internet par l'équipe MI.

#### **2/ Rappels - calendrier prévisionnel**

- ✓ D'avril à juin 2017 : formations et démarrage de la saisie des documents, de 200 à 4 500 documents à cataloguer selon les communes.
- ✓ A partir de juin 2017 : chaque BC catalogue ses propres documents. Un référent MI par BC suit l'avancée des travaux et apporte une aide personnalisée en fonction des besoins et des moyens disponibles (une aide accrue est apportée à Pouilly-sous-Charlieu en raison du volume important de documents à cataloguer).
- ✓ Juin 2017 : démarrage du prêt informatisé avec Decalog SIGB à Belmont-de-la-Loire et Ecoche.

- ✓ Septembre 2017 : mise en ligne du portail commun.
- ✓ Automne 2017 jusqu'à ? : démarrage du prêt informatisé dans les BC (au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de catalogage).
- ✓ Automne 2018 : fin du déploiement, le module circulation est en service dans toutes les bibliothèques.
- ✓ Fin 2018 - début 2019 : formations de perfectionnement des bénévoles, en particulier pour la maîtrise des outils statistiques, l'édition de bibliographies...

### 3/ Déploiement du projet

#### Etapes réalisées au 30/06/2017 :

- ✓ Initiations à la pratique de l'informatique par l'Espace Cyber (15 bénévoles).
- ✓ Formation des bibliothécaires professionnels par la Sté Decalog, 7,5 jours.
- ✓ Migration-fusion des données des anciens logiciels vers Decalog SIGB.
- ✓ Formation des bénévoles par la Sté Décalog, 2 jours.
- ✓ Démarrage de la phase de saisie des collections pour 8 BC sur 10.
- ✓ Démarrage du prêt informatisé à Ecoche et Belmont-de-la-Loire, et à Charlieu lors du « Troc des abonnés ».

#### Etapes à venir

- ✓ Suivi des travaux de catalogage, complément de formation et aide ponctuelle dans les BC.
- ✓ Conception du portail internet commun, mise en ligne en septembre.
- ✓ Paramétrages personnalisés du module circulation de chaque BC, automne.
- ✓ Formations des bénévoles référents au module circulation, automne.
- ✓ Formation-assistance au démarrage du prêt informatisé sur chaque site, dès l'automne, au fur et à mesure de l'achèvement des travaux de catalogage
- ✓ Premières exploitations statistiques, conceptions des tableaux, fin 2017-début 2018
- ✓ Réunion bilan, fin 2018

### Aide départementale en personnel

Monsieur le Vice-président rappelle que le Département accorde une aide sur le personnel lors de la mise en réseau informatique des bibliothèques d'un territoire. Cette aide d'une durée de trois ans accompagne les collectivités pour financer le poste de coordinateur nécessaire à la mise en place du réseau (emploi de catégorie B au minimum). Dans ce cadre, le Département finance 50% du coût chargé du poste (plafond annuel de 15 000 € au prorata temporis).

Au regard des spécificités locales, le Département a accepté d'accorder son aide de manière dérogatoire sur une durée plus courte de 18 mois. Le mi-temps de coordination est assuré depuis juin 2016 par Patricia LUMINET (Cat A) et le mi-temps supplémentaire réalisé par le passage à temps-plein de Pauline BOUDOT-BELLOTTO. Le Département pourrait être favorable à la prolongation de l'aide pour une durée de 18 mois afin de soutenir au mieux les équipes bénévoles jusqu'à l'achèvement de la mise en place.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Sollicite l'aide du Département sur 18 mois supplémentaires pour le financement du poste de coordinatrice utile à la mise en réseau (50% d'un mi-temps de Patricia LUMINET).
- S'engage à augmenter d'un mi-temps (17h30) le temps de travail cumulé de l'équipe médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017 et pour 18 mois afin de faire face aux différentes échéances qui s'imposent au service.
- Autorise le Président à procéder aux démarches utiles.
- Dit que la dépense est prévue au budget primitif.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du...

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René NALORSE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

### N°2017/123

## OBJET : ENGAGEMENT DANS L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE PLEINE NATURE

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme explique que considérant la nouvelle politique de développement économique (SRDEII) de la Région qui fait du tourisme une priorité régionale et un axe de développement et d'attractivité économique d'Auvergne-Rhône-Alpes et afin de répondre à cet enjeu, la Région met en place un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) sur la thématique du tourisme de pleine nature à destination de territoires organisés, voulant prétendre à être reconnus comme Territoire d'Excellence Peine Nature.

L'intérêt de répondre serait de bénéficier d'une véritable stratégie et d'aides à destination de porteurs de projets tant publics que privés.

12 territoires seront sélectionnés à l'issue de cet Appel à Manifestation d'Intérêt.

La candidature doit être déposée au plus tard fin juillet 2017.

Considérant que la destination roannaise possède les critères pour répondre à cet AMI, à savoir :

- Une offre avérée sur cette thématique en quantité et qualité ;
- Une gouvernance touristique de par l'existence de l'association de promotion et de commercialisation Roannais Tourisme ;
- Une notoriété de par la qualité de ses paysages et le dynamisme de ses acteurs dans le domaine des sports et des loisirs.

Considérant que Roannais Agglomération se propose de porter politiquement et techniquement cette candidature en partenariat avec les autres EPCI du roannais sur le périmètre de la destination, à savoir Charlieu-Belmont Communauté, la communauté de commune de Vals d'Aix et d'Isable, la communauté de communes du Pays d'Urfé et la COPLER.

Considérant que la stratégie proposée repose sur trois piliers :

- Un positionnement original : le roannais offre une nature préservée, de proximité, permettant une pratique diversifiée des sports de pleine air et durable sur les 3 éléments singuliers au Roannais :

- terre (moyenne montagne), air (nombreuses activités marchandes permise par l'aérodrome de Renaison) et eau avec la Loire et le canal ;
- Les clientèles recherchant :
  - La performance : stage de préparation des sportifs...
  - La découverte : initiation, pratiques douces (familles, séniors)...
  - La santé : propositions à développer à partir d'une offre déjà existante à destination des locaux.
- Le développement :
  - D'une gouvernance spécifique regroupant les professionnels et les associations de sports de pleine nature et les acteurs du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, fournisseurs de service),
  - D'une offre de sites et d'activités innovantes et qualitatives par des investissements privés et publics qui seront détaillés dans le programme d'action de la candidature
  - D'une communication et une animation spécifique à travers un ou plusieurs événementiels identitaires,
  - D'un marketing structuré avec des produits packagés qui pourront être commercialisés par Roannais Tourisme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve la candidature de Roannais Agglomération à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « territoire d'excellence pleine nature » lancé par la région Auvergne – Rhône-Alpes,
- Dit que cette candidature sera déposée au nom de l'ensemble des 5 EPCI correspondant à la destination roannaise, correspondant au périmètre de Roannais Tourisme, à savoir :
  - Charlieu Belmont Communauté
  - Communauté de communes des Vals d'Aix et d'Isable
  - Communauté de communes du Pays d'Urfé
  - COPLER
  - Roannais Agglomération
- Met en œuvre la stratégie ci-dessus résumée et définie dans le dossier de candidature,
- Contribue à l'animation du dispositif (participation à l'animation régionale, mise en réseau et échange d'expériences, évaluation, pilotage des acteurs locaux) en lien avec les partenaires (EPCI).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 27 JUIL. 2017

Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORÉ



*(Handwritten signature in blue ink)*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170727-N2017-123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2017  
Publication : 27/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

### N°2017/124

### OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE POUR LE MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE MUSEO'PARC

M. le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire le contenu du programme de travaux prévisionnels présenté antérieurement. L'estimation des travaux s'élève à 440 000 € HT avec une part de maîtrise d'œuvre à 13% soit 57 200 € HT. Ainsi une consultation a été lancée pour la maîtrise d'œuvre.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre dans la limite d'un forfait provisoire de rémunération de 57 200 € HT et à procéder aux formalités utiles.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... **28 JUIL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-124-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

### N°2017/125

### OBJET : CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'UTILISATION DE L'ESPACE SERVICES DE BELMONT

Mme la Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que le Département occupe un bureau à l'Espace services intercommunal (service social) et la convention d'occupation est devenue caduque ce début d'année (date d'origine : 2007). Il y a lieu de repartir sur un nouveau conventionnement avec les prix actualisés. L'indemnité annuelle a été fixée à 1 540 € (35 m<sup>2</sup> x 44 €) lors de la signature de la première convention en 2007. Il était prévu que celle-ci fasse l'objet d'une révision par période triennale par indexation sur l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE. Aussi, à compter de l'année 2017, et considérant ces indexations, l'indemnité annuelle est fixée à 1 678.58 €. Elle fera l'objet de deux versements semestriels égaux qui interviendront le 1<sup>er</sup> juin et le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année. Ce montant forfaitaire sera révisé par période triennale par indexation sur l'indice des prix à la consommation (ensemble des ménages hors tabac) publié par l'I.N.S.E.E. L'indice de référence est celui de février 2017 soit 100.52.

La présente convention serait consentie pour une durée de neuf ans prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention avec le Département pour l'occupation d'un bureau à l'Espace services de Belmont sur la base des éléments indiqués ci-dessus (convention en annexe).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 24/08/2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.



Le Président de la Communauté  
de Communes

M. René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170720-N2017-125a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2017

Publication : 24/08/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

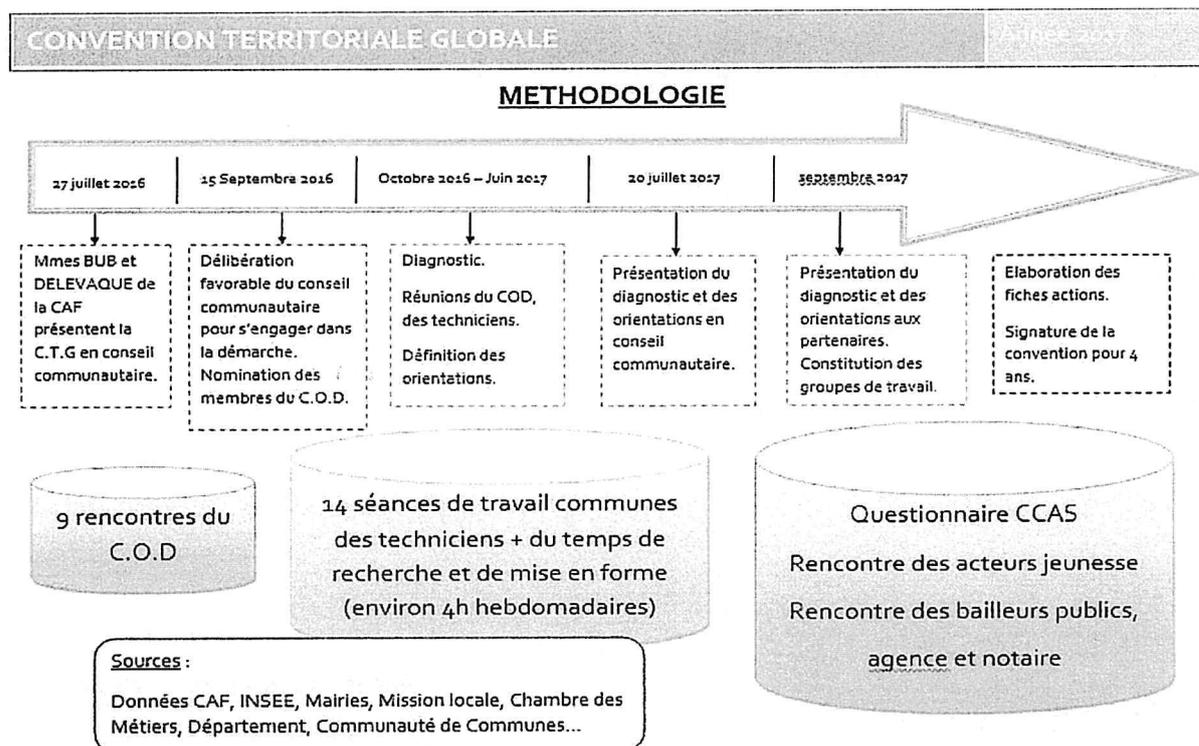
Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/126**

### OBJET : PRESENTATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - VOLET DIAGNOSTIC INITIAL

Mme DUJELET, Vice-président rappelle que suite à la volonté du Conseil Communautaire de s'engager dans un partenariat avec la CAF autour d'une Convention Territoriale Globale un important travail de diagnostic a été mené.



Celui-ci a été transmis à tous les conseillers et fait l'objet d'une présentation synthétique en conseil.

Les propositions d'orientation sont les suivantes :

- Réfléchir à une politique d'action sociale territoriale
- Adapter et coordonner les services à la population
- Poursuivre et développer la rénovation des logements

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide le diagnostic initial ainsi que les grandes orientations
- Demander au COD de poursuivre la démarche.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du... 28 JUIL, 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/127**

### **OBJET : AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA MAISON MEDICALE DE CHARLIEU**

M. le Président précise aux membres du Conseil Communautaire que le forfait provisoire de rémunération du maître d'œuvre pour le marché de la maison médicale s'élevait à 38 475 € HT soit 8.55 % d'un montant de travaux estimés initialement à 450 000 € HT ; Il était indiqué dans le marché que la réévaluation se ferait lors de la validation de l'APD ; Ce dernier rendu avant le lancement de la consultation se montait à 680 750 € HT et c'est sur cette base que le Conseil avait autorisé M. le Président à signer les marchés de travaux. A l'issue de la consultation le montant du marché de travaux est de 612 695.01 € HT.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre prévoyant la fixation de la rémunération définitive sur la base du marché signé soit un montant de rémunération à 52 385,42 € HT.
- Dit que la dépense est prévue au budget principal en investissement.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**28 JUIL. 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

### N°2017/128

### OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Les filières où des modifications sont apportées suite à une promotion interne :

FILIERE ANIMATION			
<u>Animateur territorial</u>			
- Animateur principal de 1ere classe	TC	1	(stagiaire à compter du 1 <sup>er</sup> août 2017)
- Animateur	TC	1	
<u>Adjoint territoriaux d'animation :</u>			
- Adjoint territorial d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	1	(maintenu jusqu'à titularisation au 31/01/2018)
- Adjoint territorial d'animation	26h38	1	
	17h00	1	

Les filières où des modifications de grade sont apportées suite aux évolutions de carrières dans le même grade :

Cadres d'emplois / grade	TEMPS DE TRAVAIL	NOMBRE DE POSTE	Modification
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<u>Attachés territoriaux :</u>			
- Attaché territorial principal	TC	2	

- Attaché territorial	TC	1	
<u>Rédacteur :</u>			
- Rédacteur principal de 1 <sup>ière</sup> classe	TC	1	Au 01/07/2017
- Rédacteur principal de 2 <sup>ième</sup> classe	TC	10	Au 01/07/2017
<u>Adjoints administratifs territoriaux :</u>			
- Adjoint administratif principal de 1 <sup>ière</sup> classe	TC	2	Au 01/07/2017
- Adjoint administratif principal de 2 <sup>ième</sup> classe	TC	3	Au 01/07/2017
- Adjoint administratif territorial	TC	3	
	17 H 30	1	

#### FILIERE TECHNIQUE

<u>Technicien Territorial :</u>			
- Technicien territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	TC	2	
- Technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	TC	2	
- Technicien territorial	TC	2	
<u>Adjoints techniques territoriaux :</u>			
- Adjoint technique principal de 1 <sup>ière</sup> classe	TC	1	Au 01/07/2017
- Adjoint technique principal de 2 <sup>ième</sup> classe	TC	1	Au 01/07/2017
- Adjoint technique territorial	TC	10	
<u>Agent de maîtrise</u>	TC	1	

#### FILIERE SOCIALE

<u>Assistants territoriaux socio-éducatifs :</u>			
- Assistant socio-Educatif principal	TC	1	
<u>Educateur territoriaux de jeunes enfants</u>			

- Educateur principal de jeunes enfants	TC	1 + 1	Au 01/10/2017
<del>Educateur de jeunes enfants</del> — Educateur de jeunes enfants	TC	1-0	Au 01/10/2017

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Valide les modifications proposées (modifications validées en totalité en comité technique et pour 4 des 6 propositions en CAP (retard pour 2 situations donc conditionnement de l'effet à l'avis favorable de la CAP).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu les jours, mois et an ci-dessus précisés ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 28 JUIL. 2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Héléne (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/129**

### **OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA MAIRIE DE LA GRESLE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT**

Mme la Vice-présidente rappelle que pour mémoire lors de l'année en cours 2 conventions existaient : Mme TRY 142 h annuelles et Mme SOUCHON 811 h annuelles pour un coût horaire résiduel de 3.54 € et en remplacement d'emplois saisonniers qui sont de plus en plus difficile à recruter notamment pour les mercredis. Cette solution a permis à l'accueil de loisirs en régie de disposer d'agents formés et de réaliser également des économies. Pour l'année à venir une convention peut être établie pour la mise à disposition de Mme SOUCHON a raison d'un volume maximum de 1 034 h.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer une convention de mise à disposition d'un agent de La Gresle pour une durée de 1 an (à renouvellement expresse) concernant Mme SOUCHON avec une affectation à l'accueil de loisirs à compter du 1 septembre 2017 (convention annexée).

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 11.09.2017  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170720-N2017-129-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2017

Publication : 01/09/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

**L'an deux mil DIX SEPT**

**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

**N°2017/130**

### **OBJET : AVIS SUR LA CHARTE AGRICOLE**

M. le Président informe le Conseil Communautaire sur l'utilité de rendre un avis sur la dernière version de la charte du foncier agricole dans la Loire. Cette version tient compte des observations faites par le passé, elle permet ainsi de donner tout son sens à ce document qui conduit à la mise en valeur de l'activité agricole et d'éviter la perte de foncier agricole inutile lors des actions de planification en urbanisme.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

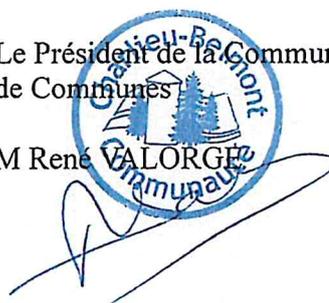
- Emet un avis favorable sur la charte du foncier agricole dans la Loire.
- Dit que cet avis sera transmis à la Chambre d'Agriculture de la Loire et au Département.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du.....**20 JUL 2017**  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170728-N2017-130-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/07/2017

Publication : 28/07/2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

**L'an deux mil DIX SEPT**  
**Le 20 Juillet à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE  
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu  
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE  
Date de la convocation : 13 juillet 2017

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAU René, M FAVARD Jean-Luc, Mme DESSAU-ROBIN Natacha, M FAYOLLE Jean, Mme VAGINAY Hélène (arrivée à 19h40), M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine, M LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M LAPALLUS Marc, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h15), M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel, M CLEVENOT Robert.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

Excusés : M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M MARTIN Jean-Luc (remplacé par Mme DESSAU-ROBIN Natacha), Mme LONGERE Christiane, M FRACHISSE Robert, M MARC Gérard, Mme ROCHE Monique, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M DUBUIS Pascal, Mme DANIERE Emmanuelle.

Pouvoirs : M MATRAY Jean-Luc à M GROSDENIS Henri, Mme LONGERE Christiane à M FAYOLLE Jean, Mme ROCHE Monique à M LAMARQUE Michel, Mme CARRENO Mercedes à M PALLUET Joël, M DUBUIS Pascal à M VALORGE René, Mme DANIERE Emmanuelle à M CLEVENOT Robert.

Election d'un secrétaire de séance : M Philippe JARSAILLON (Pouilly sous Charlieu)

### N°2017/131

### OBJET : AVENANTS AUX CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX DE LA GRESLE AU SERVICE ENFANCE JEUNESSE (ACCUEIL DE LOISIRS) – ANNEE 2016-2017

Mme DUGELET explique que la commune de La Gresle s'était engagée à ouvrir 2 postes pour son service scolaire et périscolaire à la rentrée 2016 mais du temps était disponible pour l'accueil de loisirs intercommunal. Deux personnes avaient été recrutées : Melle TRY était mis à disposition de la communauté de communes pour 142 h annuelles et Melle SOUCHON pour 811 h annuelles en remplacement d'emplois saisonniers qui sont de plus en plus difficile à recruter notamment pour les mercredis. Cette solution permet à l'accueil de loisirs en régie de disposer d'agents formés. Avant d'arriver aux termes de ces conventions un bilan provisoire a été fait : il y a lieu de réajuster les heures de mises à disposition : pour Melle TRY le volume horaire maximum pourrait passer à 193h00 et pour Melle SOUCHON il demeurerait inchangé néanmoins la facturation de la mairie portera sur les heures réellement effectuées pour le compte de la communauté de communes.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer les avenants aux 2 conventions de mise à disposition d'agent de La Gresle avec une affectation à l'accueil de loisirs (avenants en annexes).
- Dit que les dépenses seront prévues au budget enfance jeunesse.

Ainsi fait et délibéré, à Charlieu  
les jours, mois et an ci-dessus précisés  
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter  
du 11.09.17  
Le Président informe que la présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente  
publication.

Le Président de la Communauté  
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20170720-N2017-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/09/2017

Publication : 01/09/2017